



Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

## Développement urbain et santé

Mémoire sur le Plan de développement de Montréal





Agence de la santé et des services sociaux de Montréal  
**Développement urbain et santé**

Mémoire sur le Plan de développement de Montréal

***Sophie Paquin***  
***François Thérien***

2013



Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal

Québec 

Une réalisation du secteur Environnement urbain et santé  
Direction de santé publique  
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal  
1301, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H2L 1M3  
Téléphone : 514 528-2400  
www.santepub-mtl.qc.ca

Recherche et rédaction  
Sophie Paquin  
François Thérien

Collaboration  
Norman King

Révision linguistique  
Lynda Sauvé

Mise en page  
Marie-Claude Godin

Réalisé sous la direction de  
Louis Drouin, responsable du secteur EUS

© Direction de santé publique  
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2013)  
Tous droits réservés

ISBN 978-2-89673-309-5 (version imprimée)  
ISBN 978-2-89673-310-1 (version PDF)  
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013  
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2013

Prix : 8 \$

## Mot du directeur

---

Les villes jouent un rôle des plus importants dans la vie des collectivités. Montréal n'échappe pas à la règle : par ses interventions en transport, en habitation, en sports et loisirs, en culture, par son soutien à la vie économique, par sa gestion de l'environnement et de la sécurité publique, la Ville façonne le milieu de vie de la population.

Par son Plan de développement, Montréal entend se doter d'une vision claire de ce qu'elle veut être dans 20 ans. Ainsi, la Ville détermine des orientations pour guider son parcours, tant par ses actions directes que par la mobilisation de ses partenaires sociaux.

Le Plan de développement de Montréal est donc, en principe, un document structurant qui servira de cadre de référence au Schéma d'aménagement de l'agglomération ainsi qu'à la révision du Plan d'urbanisme.

Le développement de Montréal est un objet d'intérêt pour la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal car l'environnement urbain dans ses multiples dimensions est un déterminant de la santé et du bien-être de la population. C'est en vertu du mandat que le législateur lui a confié que le directeur de santé publique participe à la démarche de consultation sur le Plan de développement de Montréal.

Montréal possède des atouts remarquables qu'il faut protéger et développer pour construire une ville génératrice de santé et de bien-être. Il reste du travail à faire et en particulier, deux défis à relever : arrêter la progression des maladies chroniques et réduire les inégalités sociales de santé. Le Plan de développement de Montréal pourrait tracer la voie permettant à Montréal de réussir sur ces deux fronts.

Le directeur de santé publique,



Richard Massé, M.D.

## Résumé

---

Le Plan de développement de Montréal (PDM) s'appuie sur des principes qui rejoignent la vision de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal pour un environnement urbain favorable à la santé et au bien-être. Il a le mérite de proposer quelques objectifs et cibles quantifiés, de viser la création d'environnements facilitant l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et d'affirmer une volonté de réduire les inégalités sociales.

Le PDM gagnerait cependant à insister davantage sur les stratégies de développement économique pouvant améliorer la prospérité générale et un meilleur accès à des emplois rémunérateurs. La Ville devrait aussi intégrer l'accès à l'alimentation saine à distance de marche, dans le PDM, développer une vision élargie pour s'attaquer à la pollution atmosphérique et sonore et agir efficacement en matière de risques technologiques. Enfin, le PDM devrait inclure un objectif précis de réduction des accidents de la route et préciser les stratégies d'interventions pour la sécurisation des intersections et l'apaisement de la circulation.

La vision décrite dans le PDM doit parvenir à se réaliser concrètement. Pour y arriver, la Ville devra entre autres mobiliser ses partenaires et obtenir le financement nécessaire de la part des gouvernements supérieurs. Il sera également important qu'elle consulte et informe périodiquement la population sur les moyens de mise en œuvre. De plus, il faudrait qu'elle se dote d'un mécanisme de suivi avec indicateurs chiffrés et diffusés à la population pour mesurer le chemin parcouru.

## Table des matières

---

<b>MOT DU DIRECTEUR .....</b>	<b>1</b>
<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>INTRODUCTION : UNE PERSPECTIVE DE SANTÉ PUBLIQUE SUR LA VILLE .....</b>	<b>1</b>
<b>DÉVELOPPEMENT : COMMENT, POURQUOI, POUR QUI? .....</b>	<b>3</b>
UNE VISION PORTEUSE DE SANTÉ .....	3
QUELQUES OBJECTIFS ET CIBLES QUANTIFIÉS .....	4
UNE VOLONTÉ AFFICHÉE DE METTRE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES INTÉGRÉES.....	4
DES ENVIRONNEMENTS URBAINS FAVORABLES AU MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF .....	4
UNE VOLONTÉ DE CONSOLIDER UNE VILLE INCLUSIVE.....	5
<b>LIMITES.....</b>	<b>7</b>
ACCENTUER LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	7
INTÉGRER L'ACCÈS À L'ALIMENTATION SAINTE À DISTANCE DE MARCHÉ DANS LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL .....	7
CONCILIER HABITATION ABORDABLE POUR LES FAMILLES, DENSIFICATION À ÉCHELLE HUMAINE ET RENTABILITÉ FONCIÈRE .....	8
INTENSIFIER L'ACTION VISANT LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE .....	9
<b>INCARNER LA VISION : CONDITIONS DE RÉALISATION .....</b>	<b>11</b>
<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>13</b>
<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>15</b>

## **Introduction : une perspective de santé publique sur la ville**

---

La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP) œuvre depuis plusieurs années sur les liens entre les attributs de l'environnement urbain et la santé. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une vision plus large sur les caractéristiques d'une ville et des quartiers favorables à la santé et au bien-être de ses citoyens et citoyennes. Ainsi, la DSP contribue à l'émergence, dans la région montréalaise, d'un milieu urbain dans lequel la santé et la qualité de vie des collectivités locales sont optimales. De façon plus spécifique, la DSP vise un environnement urbain offrant les caractéristiques suivantes :

- l'air est de bonne qualité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments;
- les logements sont accessibles, abordables, adaptés, sains et sécuritaires, et tiennent compte des besoins des personnes en situation de précarité;
- l'aménagement urbain favorise les déplacements à pied et à vélo de façon sécuritaire, permettant aux citoyens et citoyennes d'être physiquement actifs;
- le réseau des transports collectifs est bien développé, accessible et abordable, et il permet de se déplacer sans avoir recours à l'automobile;
- l'aménagement urbain favorise la mixité sociale, la mixité des fonctions (résidentielle, commerciale et professionnelle) et les services de proximité dans un voisinage convivial;
- les droits humains fondamentaux sont respectés par la collectivité;
- l'accès aux services de santé est équitable et optimal pour tous;
- la participation sociale de tous et toutes est activement favorisée;
- le système alimentaire est équitable et de qualité;
- les écoles sont ouvertes sur la communauté;
- les espaces publics et collectifs sont aménagés de sorte que les personnes se sentent en sécurité et que leur occupation soit partagée par tous;
- les citoyens et les citoyennes sont partie prenante aux décisions qui les concernent;
- les espaces verts sont présents dans tous les quartiers;
- les industries, les institutions et les commerces ont implanté des programmes de gestion environnementale;
- les énergies propres sont valorisées.

Cette vision, basée sur la littérature scientifique et les bonnes pratiques, décrit les caractéristiques d'une ville génératrice de santé et de bien-être pour sa population. C'est aussi le cadre de référence qui servira de base pour commenter le Plan de développement de Montréal (PDM).

## **Développement : comment, pourquoi, pour qui?**

---

Les principes de développement énoncés dans le PDM rejoignent pour l'essentiel les éléments liés à la vision mise de l'avant par la DSP. Ces principes d'aménagement sur lesquels la Ville entend s'appuyer pour planifier son développement des deux prochaines décennies dessinent un environnement urbain avec un milieu physique et social de qualité. Faire de ces principes le fondement de l'action rappelle que le développement doit d'abord servir l'ensemble des citoyens et des citoyennes et leur permettre de se réaliser pleinement. Cela implique la recherche de la santé et du bien-être pour tous.

Le document « Demain Montréal » propose avec raison une stratégie de développement misant sur les nombreux atouts de Montréal qui doivent être protégés (ville inclusive, vitalité culturelle, transition réussie à la nouvelle économie, bon système de transport collectif, milieux naturels significatifs, etc.).

Il reste cependant du chemin à parcourir pour optimiser la santé et le bien-être de la population et en particulier des groupes vulnérables. Par exemple, il serait souhaitable de :

- augmenter la prospérité de la population de Montréal et, en particulier, viser l'amélioration du revenu pour 22 % des citoyens et des citoyennes qui sont sous le seuil de faible revenu par le développement de l'emploi et l'amélioration de l'employabilité pour que plus de gens aient accès à des postes plus rémunérateurs;
- améliorer le niveau et la qualité de vie de tous par un meilleur accès aux biens et services publics en sports, loisirs et culture;
- améliorer la qualité des logements et les rendre abordables, en particulier pour les jeunes familles;
- accroître l'étendue et la qualité des infrastructures piétonnières et cyclables;
- augmenter l'offre de service en transport collectif;
- réduire et apaiser la circulation automobile (moins de traumatismes, moins de sédentarité, meilleure qualité de l'air).

Fort des atouts qui caractérisent Montréal aujourd'hui, le PDM offre l'occasion d'aller plus loin et d'agir sur ces problématiques afin de réaliser pleinement le potentiel de santé et bien-être que Montréal est en mesure d'offrir à ces citoyens et citoyennes.

### **Une vision porteuse de santé**

Le PDM comporte beaucoup d'éléments porteurs de progrès pour Montréal et de qualité de vie pour ses habitants. La vision du Plan de développement reprend l'ensemble des principes associé à une ville en santé. Conséquemment, le PDM propose des orientations visant à promouvoir la santé de la population de Montréal.



## **Quelques objectifs et cibles quantifiés**

Plusieurs objectifs chiffrés, dont la plupart émanent de politiques déjà adoptées par la Ville sont précisés. À cet effet, les cibles pour le transport collectif sont intéressantes : hausser pour les résidants de l'île de Montréal d'ici 2020 la part des déplacements en transports collectif et actif à 55 %, à la pointe du matin. Cette cible contribue au développement d'un mode de vie physiquement actif et à l'atteinte de l'objectif montréalais de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre.

## **Une volonté affichée de mettre en œuvre des stratégies intégrées**

Le plan propose plusieurs stratégies globales pour réaliser cette vision. Le défi sera entre autres d'élaborer des plans de mise en œuvre harmonisés avec cette vision et cohérents entre eux. L'exemple du transport et du développement durable est souvent éclairant sur les difficultés d'intégration cohérente. Par exemple, une entreprise ou un projet exemplaire au plan environnemental mais qui serait difficilement accessible par transport collectif ou actif pourrait avoir un bilan nul, voire même négatif, pour sa contribution au développement durable.

La volonté de mettre en place des stratégies d'intervention coordonnées entre les différents services pour optimiser les travaux d'infrastructures, d'aménagement du domaine public et des activités urbaines en pourtour est une stratégie qui permettra, si elle est bien appliquée, d'assurer des aménagements favorables aux usagers du transport actif et collectif.

## **Des environnements urbains favorables au mode de vie physiquement actif**

Le premier principe de développement énoncé dans le PDM évoque une ville compacte axée sur la diversité des activités urbaines et sur la proximité des lieux de résidence, d'emploi, de services et de loisirs. Ceci est une condition nécessaire pour la concrétisation des deux principes suivants, « un réseau de transport collectif performant » et « une ville aménagée pour les piétons et cyclistes ». La vision proposée par la Ville s'oriente donc d'emblée vers la création d'un environnement urbain — compact, dense, avec une mixité de fonctions et d'usages — favorable à un mode de vie physiquement actif, ce qui est amplement étayé dans les guides de bonnes pratiques en aménagement et transport (ex. : Guide du MAMROT).

En plus de promouvoir l'activité physique de transport, le PDM exprime aussi l'intention de la Ville de faciliter la pratique d'activités physiques de loisir en améliorant l'offre d'équipements collectifs municipaux dont certains sont dans un état de désuétude. Cette mesure, qui rejoint une des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports dans son rapport sur Montréal physiquement active, favorisera l'augmentation du niveau d'activité physique. De plus, en réduisant les disparités entre arrondissements et en facilitant l'accès à toute la population, elle contribuera à réduire les inégalités sociales pour la pratique de loisirs actifs. L'intention de la Ville en matière d'équipements de sports et loisirs est accompagnée d'un engagement financier de 166,3M\$ au Plan triennal d'immobilisation 2013-2015.

## **Une volonté de consolider une ville inclusive**

La Ville affirme sa volonté d'« assurer un suivi attentif des secteurs plus défavorisés » (p.21) (notamment au plan du logement), voire même de prioriser l'intervention dans les secteurs défavorisés par l'approche territoriale intégrée soutenue par le gouvernement du Québec dans son Plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale. La volonté de la Ville de prendre en compte la réduction des inégalités sociales dans sa vision de développement correspond aux priorités de la DSP de Montréal, car ces inégalités sont un déterminant majeur de morbidité et de mortalité. La mise en œuvre de cette composante du PDM contribuera donc à améliorer la santé et le bien-être de la population montréalaise.

La lutte à la pauvreté menée par la Ville ne se réduit cependant pas à des actions ciblées et nommées comme telles : l'ensemble des politiques générales de la Ville en matière de développement économique, de culture, de sport et loisirs, de transport, etc., ont un effet synergique pour contrer la pauvreté et ses conséquences. Afin d'obtenir leur pleine efficacité, ces interventions publiques ne doivent pas être ciblées exclusivement sur les clientèles défavorisées (Marmot, 2012). On gagne davantage par des mesures universelles dont l'ampleur et l'intensité seraient cependant modulées en fonction du niveau de défavorisation.

## Limites

---

Selon la DSP de Montréal, le PDM comporte quelques lacunes concernant sa mise en œuvre et les impacts souhaités.

### **Accentuer le soutien au développement économique**

La création et le maintien d'emplois sur le territoire de l'île de Montréal est un enjeu à prioriser pour assurer la prospérité économique de Montréal et de ses habitants. Le PDM devrait être plus affirmatif à cet égard en s'inspirant des principes et stratégies identifiés dans la Stratégie de développement économique 2011-2017, « Montréal/Espace pour créer et réussir ».

S'il est important de créer un environnement d'affaires propice à l'essor des entreprises en attirant ou retenant des talents, l'objectif de réduction des inégalités sociales doit être intégré à la politique de développement économique. À cet effet, le travail doit se faire de concert avec d'autres partenaires (gouvernement du Québec, milieu scolaire, corporation de développement économique et communautaire, etc.) pour faciliter l'intégration socio-professionnelle de la main-d'œuvre peu qualifiée.

### **Intégrer l'accès à l'alimentation saine à distance de marche dans le Plan de développement de Montréal**

Le PDM ne comporte aucune allusion à la composante de base de la vie qu'est l'alimentation. Que l'on considère l'alimentation sous l'angle économique, culturel, environnemental ou de la santé, les activités qui en découlent ne peuvent plus être exclues de l'agenda des municipalités. De nombreuses interventions en cours à Montréal peuvent être greffées au PDM. Mentionnons à titre d'exemple :

- *le Plan de développement d'un système alimentaire équitable et durable par la collectivité montréalaise* : prévu pour décembre 2013, ce plan propose, sous le principe directeur « d'une saine alimentation de proximité pour tous », d'encourager l'innovation, de mettre la culture alimentaire en évidence, de réduire l'empreinte écologique et le gaspillage. La Conférence régionale des élus pilote le dossier et la DSP est un partenaire actif de ce plan, avec d'autres instances régionales;
- *le Comité de travail permanent en agriculture urbaine* : sous l'égide de la Ville de Montréal, le comité a été récemment mis sur pied, pour donner suite aux recommandations issues de la consultation publique sur le développement de l'agriculture urbaine tenue au cours de l'année 2012. Le potentiel des diverses formes d'agriculture urbaine (jardins collectifs, communautaires, individuels, sur balcon, sur les toits, en serre, etc.) soulève beaucoup d'intérêt car il s'agit d'un moyen efficace pour améliorer l'accès aux aliments santé;
- *le plan de développement de la zone agricole* : ce plan est en élaboration par la Division des Grands Parcs de Montréal;
- *l'élaboration d'une grappe industrielle bioalimentaire* : formation d'un consortium de représentants de divers secteurs de l'industrie bioalimentaire pour valoriser son développement à Montréal.

Plusieurs études de la DSP ont mis en lumière les inégalités sociales liées à l'alimentation à Montréal. Ces études ont inspiré le développement d'initiatives locales pour améliorer l'accès aux aliments santé, particulièrement dans les secteurs défavorisés et mal desservis. Le succès de ces initiatives, comme l'a démontré une recherche évaluative (Gaudet et coll., 2013), dépend de la disponibilité d'un soutien à long terme, au plan financier comme au plan des politiques publiques.

### **Concilier habitation abordable pour les familles, densification à échelle humaine et rentabilité foncière**

Dans le PDM, la Ville énonce clairement sa volonté de favoriser le développement de logements abordables sur son territoire, entre autres pour les familles avec enfants. Toutefois, le PDM reconnaît que le logement abordable pour les familles est un défi de taille d'autant plus que les outils dont on dispose actuellement semblent insuffisants : « l'intégration de logements familiaux, notamment dans les projets urbains, demande à être encouragée et appuyée, ce qui dépasse la capacité des programmes existants » (PDM 2013: 64). Parallèlement à cette mention de logement abordable pour les familles, le PDM stipule que la densification résidentielle dans les projets immobiliers et l'augmentation de la rentabilité des valeurs foncières sont à favoriser. Tous ces objectifs s'appuient sur des arguments logiques qui se justifient lorsque pris séparément. Néanmoins, c'est un grand défi de concilier les objectifs de logement abordable pour les familles, de forte densification résidentielle et de rentabilité foncière, particulièrement le premier élément avec les deux autres. Diverses mesures ont été implantées en Europe pour concilier ces objectifs (Vivre en ville, 2013) et pourraient être reprises sur le territoire montréalais. Il serait donc important que la Ville mette en place des mesures en collaboration avec les intervenants publics, communautaires, coopératifs et privés afin de réaliser plusieurs projets cohérents avec les objectifs de densification à échelle humaine et de logements abordables pour les familles avec enfants. De même, le PDM pourrait s'inspirer des orientations du plan d'action *Montréal ville amie des aînés* afin de rappeler l'importance de répondre aux besoins de ce segment grandissant de la population.

### **Développer une vision élargie concernant la diminution des impacts de la pollution atmosphérique et sonore et les risques technologiques**

Les effets sanitaires de la pollution atmosphérique engendrée par les industries et le transport routier ont été bien documentés à Montréal. Une analyse de la DSP a permis de constater que les personnes âgées de 60 ans ou plus, habitant le long d'artères routières très achalandées, sont plus à risque d'être hospitalisés pour des problèmes respiratoires (Smargiassi et coll. 2005). D'autres études effectuées à travers le monde identifient également des risques pour la santé en lien avec l'exposition aux polluants du trafic routier ainsi que la proximité des résidences ou des écoles avec des autoroutes pour la population générale et pour des sous-groupes vulnérables (enfants, personnes âgées, asthmatiques) (Brunekreef, 2009; Beelen et coll. 2008).

Compte tenu des risques potentiels pour la santé publique associés aux routes à fort débit, le PDM devrait mentionner l'importance d'identifier les aires de contraintes en bordure des axes autoroutiers existants et projetés. De plus, le PDM pourrait proposer des mesures réglementaires élaborées dans les stratégies utilisées en urbanisme, telles des aires de contrainte autour des nouvelles autoroutes afin d'éviter l'implantation

d'équipements utilisés par la population vulnérable (hôpitaux, écoles, résidences pour personnes âgées, garderies, etc.) et proposer des mesures de mitigation efficaces.

Comme dans le cas des autoroutes, une zone tampon limitant le développement résidentiel autour des voies ferrées, des industries émettrices de polluants atmosphériques et des zones à forte activité industrielle pourrait être envisagée afin d'éviter l'exposition de la population aux risques et désagréments qui en découlent. Par exemple, une étude conjointe de l'INSPQ et de la DSP (Smargiassi et coll., 2009) a constaté un nombre plus élevé d'épisodes d'asthme chez les enfants habitant sous les vents d'une raffinerie située dans l'Est de Montréal.

Le PDM évoque peu les risques technologiques associés aux activités industrielles et au transport des matières dangereuses. Le PDM devrait les rappeler brièvement, prévoir la définition et la mise à jour de rayons d'impact et des moyens pour s'assurer que les risques soient évalués et communiqués à la population qui habite ou travaille dans le secteur. Plus largement, il serait souhaitable de poursuivre la réflexion sur la cohabitation entre les résidences et les autres usages du sol dont les activités représentent un risque technologique ou causent des nuisances sonores. Cette réflexion devrait inclure les moyens de prévention et de surveillance à mettre de l'avant.

Concernant les nuisances sonores, le PDM mentionne que celles-ci réduisent la qualité de vie en ville. Il est donc proposé d'isoler les activités qui génèrent du bruit et d'améliorer l'insonorisation des nouveaux bâtiments résidentiels. D'un point de vue de santé, il est établi que la pollution sonore peut avoir des impacts sur la santé, tels que causer de l'hypertension ou des perturbations du sommeil (OMS, 2011). Étant donné la complexité du problème de bruit (multiples sources et stratégies), les nuisances sonores devraient faire l'objet d'une réflexion plus étendue. Pour ce faire, la Ville de Montréal devrait mettre sur pied un comité de concertation avec ses multiples partenaires (voir action 18.1 du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, 2004).

### **Intensifier l'action visant la sécurité des usagers de la route**

Les objectifs d'augmentation de la part modale du transport actif à 18 % en 2020 et la volonté de retenir les familles à Montréal sont aussi tributaires d'une amélioration notable de la sécurité lors des déplacements actifs. Bien que le PDM mentionne l'importance des déplacements actifs sécuritaires, il gagnerait à préciser les stratégies prévues pour le concrétiser.

Il serait souhaitable que le PDM fixe des objectifs pour réduire les accidents de la route et sécuriser annuellement un nombre minimal d'intersections comme le prévoyait le Plan de transport (une cinquantaine par année). Les intersections incluant une artère sont à privilégier en raison de l'exposition aux risques associés au volume de circulation (Morency, 2013). De plus, il serait judicieux que tous les projets de réfection routière, incluant les projets locaux importants, fassent l'objet d'une réflexion quant à la pertinence de mesures d'apaisement de circulation et d'amélioration du confort et de la fonctionnalité des infrastructures piétonnes. Cette réflexion devrait faire partie intégrante de tout nouveau projet dès maintenant.

## **Incarner la vision : conditions de réalisation**

---

Comme on l'a souligné, la vision présentée dans le PDM, avec quelques ajouts et bonifications, est prometteuse pour la santé et le bien-être de la population de Montréal. Le plan ne pourra cependant tenir pleinement ses promesses qu'à certaines conditions. La Ville ne peut agir seule et elle doit donc réussir à mobiliser l'ensemble des grands acteurs socio-économiques de la collectivité montréalaise. À ce titre, l'engagement des partenaires dans le cadre des travaux ayant mené au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* constitue un précédent qui augure bien. Mais en même temps qu'elle sollicite l'appui de ses partenaires, la Ville devra s'assurer que toutes ses composantes — services corporatifs de la ville-centre et services des arrondissements — adhèrent sans réserve aux objectifs proposés et qu'elles comprennent clairement le rôle spécifique qu'elles auront à jouer dans l'exécution du Plan.

Également, afin de pouvoir vérifier le degré de réalisation de la vision et apporter les ajustements qui s'imposeront au fil des années, il importerait de prévoir d'ores et déjà un mécanisme de suivi avec des indicateurs chiffrés, accessibles au public. Le tableau de bord ainsi constitué serait un outil pour favoriser la participation citoyenne.

Une autre condition nécessaire pour la réalisation du PDM concerne évidemment le financement, en particulier dans deux secteurs d'une importance capitale pour la santé et le bien-être : le transport et l'habitation. En ce qui a trait au transport, l'augmentation visée de l'achalandage du transport collectif exigera des investissements considérables dans les infrastructures (y compris le matériel roulant), sans parler des besoins importants pour la simple mise à niveau des équipements existants. En matière d'habitation, le stock de logements sociaux et communautaires a besoin d'être rénové et surtout, augmenté. De plus, si on veut freiner l'exode des jeunes familles vers la banlieue, du financement additionnel sera requis pour faciliter davantage l'accès à la propriété pour cette clientèle en particulier. L'atteinte de ces objectifs (et de plusieurs autres comme la réfection des infrastructures souterraines) exigera une participation financière importante et récurrente des paliers supérieurs de gouvernement. Pour obtenir le financement souhaité de Québec et d'Ottawa, Montréal devra faire valoir son poids politique de grande métropole et présenter des dossiers étoffés, soutenus par l'ensemble de la collectivité. Elle devra aussi démontrer que le financement nécessaire est un investissement dans une collectivité qui est le moteur économique, social et culturel du Québec.

## **Conclusion et recommandations**

---

Le Plan de développement de Montréal comporte beaucoup d'éléments porteurs de progrès pour Montréal et de qualité de vie pour sa population. La vision du Plan de développement reprend l'ensemble des principes associés à une ville en santé. Comme tout bon projet, le Plan de développement peut être amélioré.

À cet effet, il serait souhaitable de s'inspirer des villes ayant développé les meilleures pratiques en matière de développement urbain. Dans cette optique, la DSP formule les recommandations suivantes :

### **Recommandations concernant la mise en œuvre du Plan :**

- Prévoir des mécanismes de suivi et d'arrimage entre la ville-centre et les arrondissements;
- S'assurer que tous les services de la ville-centre adhèrent à la vision du plan et qu'ils comprennent et acceptent le rôle spécifique qu'ils auront à jouer pour le réaliser;
- Prévoir des mécanismes permettant d'informer et de consulter la population sur la mise en œuvre du PDM.

### **Recommandations concernant le contenu du Plan.**

Le Plan de développement de Montréal devrait :

- Viser la réduction des inégalités sociales;
- S'inspirer des nombreuses initiatives en cours à Montréal en matière d'alimentation saine à distance de marche afin d'inclure au PDM des objectifs à ce sujet;
- Faciliter la mise en place de projets cohérents avec les objectifs de densification à échelle humaine et de logements abordables pour les familles avec enfants en collaboration avec les intervenants publics, communautaires et privés;
- Développer des stratégies de réduction des sources de pollution et de mise en application de mesures de mitigation;
- Élaborer une planification urbaine propice à la cohabitation sécuritaire des activités présentant des risques ou des nuisances (axes routiers, à fort débit, voies ferrées, industries émettrices de polluants) et les autres usages du sol (ex. : habitation, scolaire);
- Élargir la réflexion sur les nuisances sonores et mettre en application l'action 18.1 du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (2004) qui prévoit la mise en place d'un «comité de concertation avec le ministère des Transports du Québec ainsi qu'avec les différentes sociétés et entreprises de transport de marchandises, notamment le Canadien Pacifique et le Canadien National, la Société du port de Montréal et Aéroports de Montréal, pour limiter les nuisances sonores dans les milieux de vie résidentiels» associés aux activités de transport sur l'ensemble de l'île de Montréal.
- Préciser les grandes stratégies favorisant les déplacements actifs sécuritaires.

La DSP de Montréal offre sa collaboration à la Ville de Montréal pour la réalisation du Plan de développement de Montréal.

## Références

---

- Beelen, R. Hoek, G. Van den Brandt, PA. Goldbohm, RA. Fischer, P. Schouten, LI. Jerrett, M. Hughes, E. Armstrong, B et B Brunekreef (2008). Long-Term Effects of Traffic-Related Air Pollution on Mortality in a Dutch Cohort (NLCS-AIR Study). *Environmental Health Perspective*. 116:196–202.
- Boucher, Isabelle et Nicolas Fontaine (2011). L'aménagement et l'écomobilité, *Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. « Planification territoriale et développement durable » .
- Brunekreef, B. Stewart, AW. Anderson, HR. Lai, CKW. Strachan, DP et N Pearce, (2009). Self-Reported Truck Traffic on the Street of Residence and Symptoms of Asthma and Allergic Disease: A Global Relationship in ISAAC Phase 3. ISAAC Phase 3 Study Group. *Environmental Health Perspective*. 117:1791–1798.
- Gaudet Judith. Boileau, Geneviève et Amélie Lacroix (2013). *Évaluation d'implantation et des premiers effets du Programme de soutien au développement de la sécurité alimentaire dans la région de Montréal 2008-2012*. Rapport soumis à la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.
- Marmot Review (2012) Fair society, healthy lives, Strategic review of health inequalities in England post-2010.
- Morency, Patrick . Archambault, Judith. Cloutier, Marie-Soleil . Tremblay, M. Plante, Céline et Anne Sophie Dubé (2013). *Sécurité des piétons en milieu urbain : enquête sur les aménagements routiers aux intersections*. Rapport. Montréal : Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.2013
- Organisation mondiale de la santé (2011). *Burden of disease from environmental noise*. Copenhagen: OMS Europe.
- Smargiassi A.,Berrada K., Fortier I. et coll., 2006, « Traffic intensity, dwelling value and hospital admissions for respiratory disease among the elderly in Montreal (Canada) : a case-control study », *Journal of Epidemiology and Community Health*, 60 : 507-512.
- Smargiassi, Audrey. Goldberg, MS. Plante, Céline. Fournier, Michel. Baudouin, Yves et Tom Kosatsky. (2009). Variation of daily warm season mortality as a function of micro-urban heat islands. *Journal of Epidemiology and Community Health*, 63:659–664.
- Ville de Montréal, Plan d'urbanisme, novembre 2004
- Vivre en ville (2013). *Retisser la ville : réarticuler urbanisation, densification et transport collectif*. collection Outiller le Québec. Québec : Vivre en ville.





**Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles**

500 avenue Ash, Montréal (Québec) H3K 2R4 / 1955 rue du Centre, Montréal (Québec) H3K 1J1 - Téléphone : (514) 937-9251 - Télécopieur (514) 937-3492

Direction de la Santé Publique  
Agence de la santé et des services sociaux  
A l'attention de Dr. Richard Massé  
Directeur de la Santé Publique  
1301 rue Sherbrooke Est  
Montréal, QC, H2L 1M3

Montréal, 26 août 2013

**Objet : Appui de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles au mémoire de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, sur le plan de développement de Montréal.**

Dr. Massé,

La Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles tient à vous faire part qu'elle partage la vision de l'Agence de la santé et des services sociaux quant au rôle de la ville dans l'amélioration de la santé de ses citoyens et la réduction des inégalités sociales et de santé, par l'application de principes de développement et d'aménagement visant la qualité de vie de l'ensemble des citoyens ainsi que des mesures universelles, dont des services publics accessibles et de qualité.

La Clinique considère également que le renforcement des aspects du plan de développement soulevés par l'Agence de la santé et des services sociaux aura un impact significatif pour la population du quartier Pointe-Saint-Charles.

La Clinique appuie donc l'ensemble des recommandations émises par l'Agence de la santé et des services sociaux sur le plan de développement de Montréal et espère que la ville de Montréal en tiendra compte.

Pour toutes questions nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

**Luc Leblanc,**

**Coordonnateur général**

Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles

Tel : 514-937-9250 Poste 7235

Courriel : [luc.leblanc@ssss.gouv.qc.ca](mailto:luc.leblanc@ssss.gouv.qc.ca)

CC : Norman King, Adjoint au responsable, secteur environnement et santé

Le 20 août 2013

Monsieur Louis Drouin  
Responsable du secteur Environnement urbain et santé  
DSP - Agence de santé et des services sociaux de Montréal  
1301, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H2L 1M3

**Objet : Appui au mémoire sur le Plan de développement de Montréal**

---

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du mémoire sur le plan de développement de Montréal et désirons y apporter notre appui en tant que Centre de santé et services sociaux interpellé par les déterminants de la santé de la population de notre territoire. Le mémoire proposé rejoint plusieurs de nos priorités dont la lutte aux maladies chroniques et la réduction des inégalités sociales de santé.

Notre établissement, et plus particulièrement notre direction de santé publique locale, a pour mission d'agir en amont en soutenant, entre autres, la création d'environnements favorables à la santé et au bien-être des citoyens vivant et travaillant dans les quartiers de Villeray et de La Petite-Patrie. Ainsi, nous ne pouvons qu'être favorables aux recommandations émises dans le mémoire concernant la mise en œuvre et le contenu du plan de développement de Montréal.

Tout comme vous, nous soulignons l'importance de prévoir des mécanismes pouvant assurer la plus grande cohérence entre le plan de développement, ses politiques, ses programmes et ses mécanismes de gestion. Il nous paraît d'ailleurs primordial que les services corporatifs de la Ville-centre et ceux des arrondissements adhèrent sans réserve aux objectifs proposés et qu'ils comprennent clairement le rôle spécifique qu'ils auront à jouer au niveau du plan. L'accès à une alimentation suffisante et de qualité, la disponibilité et la salubrité des logements, particulièrement les projets de logement social visant le maintien et la rétention des familles, l'offre de transport, la sécurité des usagers de la route et un développement économique pouvant faciliter l'intégration socio-économique de ceux qui sont peu qualifiés sont autant d'enjeux qui influencent directement l'état de santé la population que nous desservons.

Puisque le mémoire sur le Plan de développement de Montréal représente un appui tangible à notre mission populationnelle et de santé publique, le CSSS du Cœur-de-l'Île juge pertinent et judicieux de s'associer à la Direction de santé publique de Montréal dans le dépôt de son mémoire à la Ville de Montréal.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Monique Corbeil  
Directrice générale

c.c. M. Paul C. Veilleux, directeur de la Direction des services multidisciplinaires et de santé publique

Le 27 août 2013



**CLSC de LaSalle**  
8550, boul. Newman  
LaSalle (Québec) H8N 1Y5  
Téléphone: 514 364-2572  
Télécopieur: 514 364-6365

Docteur Richard Massé  
Directeur de la santé publique  
**Agence de la santé et des services sociaux de Montréal**  
1301, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H2L 1M3



**CLSC de Dorval-Lachine**  
1900, rue Notre-Dame  
Lachine (Québec) H8S 2G2  
Téléphone: 514 639-0650  
Télécopieur: 514 639-0666

**Objet : Lettre d'appui à la Direction de la santé publique pour la présentation de son mémoire sur le Plan de développement de Montréal**

---



**Centre d'hébergement de Dorval**  
225, avenue de la Présentation  
Dorval (Québec) H9S 3L7  
Téléphone: 514 631-9094  
Télécopieur: 514 631-0095

Docteur,

Le Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-LaSalle (CSSS DLL) confirme, par la présente, son appui à la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (Agence) pour la présentation de son mémoire sur le Plan de développement de Montréal (PDM).



**Centre d'hébergement de LaSalle**  
8686, rue Centrale  
LaSalle (Québec) H8P 3N4  
Téléphone: 514 364-6700  
Télécopieur: 514 364-0484

Le PDM est un objet d'intérêt pour la Direction de la santé publique de l'Agence puisque l'environnement urbain, dans ses multiples dimensions, constitue un déterminant de la santé et du bien-être de la population.



**Centre d'hébergement de Lachine**  
650, place d'Accueil  
Lachine (Québec) H8S 3Z5  
Téléphone: 514 634-7161  
Télécopieur: 514 634-7764

Ainsi, en vertu du mandat que le législateur vous a confié, à titre de directeur de la santé publique, votre participation à la démarche de consultation sur le PDM va de soi.

Par conséquent, pour toutes ces raisons, le CSSS DLL appuie votre mémoire présenté sur le PDM.

Veuillez agréer, Docteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**Centre d'hébergement Nazaire-Piché**  
150, 15<sup>e</sup> Avenue  
Lachine (Québec) H8S 3L9  
Téléphone: 514 637-2326  
Télécopieur: 514 637-0291



Yves Masse  
Directeur général

YM/lr



**Hôpital de LaSalle**  
8585, terrasse Champlain  
LaSalle (Québec) H8P 1C1  
Téléphone: 514 362-8000  
Télécopieur: 514 367-8612

c. c. : M. Jean-Pierre Rodrigue, directeur des programmes Famille-Enfance-Jeunesse, Santé mentale et Santé publique, CSSS DLL

Centre de santé et de services sociaux  
Jeanne-Mance



Direction générale      Téléphone : 514 525-1900  
155, boul. St-Joseph Est      Télécopieur : 514 380-5152  
Montréal (Québec) H2T 1H4      [www.csssjeannemance.ca](http://www.csssjeannemance.ca)

**ENVOI PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

Le 27 août 2013

Monsieur Richard Massé, M.D.  
Directeur de santé publique  
Agence de santé et de services sociaux de Montréal  
1301, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec), H2L 1M3

**Objet : Appui au Mémoire sur le plan de développement de Montréal**

Monsieur,

Le CSSS Jeanne-Mance tient à vous signifier son appui au *Mémoire sur le plan de développement de Montréal*. Nous tenons à souligner la qualité et la justesse de l'analyse et des recommandations qui en découlent. En effet, le mémoire aborde de manière très pertinente les différents aspects de l'aménagement urbain qui ont un impact sur les déterminants sociaux de la santé, tout en suggérant des pistes d'action concrètes.

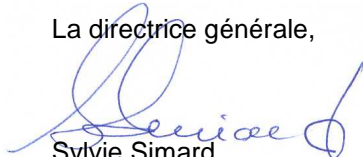
Le territoire du CSSS Jeanne-Mance est formé de plusieurs quartiers centraux. Ceux-ci posent des défis particuliers, en termes de développement et d'aménagement urbain. Entre autres caractéristiques, une forte densité de population, un réseau artériel très développé qui cause de la pollution et génère beaucoup de bruit, la présence d'îlots de chaleur, une pression immobilière qui rend l'accès à des logements de qualité plus difficile, en particulier les grands logements pour familles. Une attention particulière devra donc être apportée à ces diverses caractéristiques, afin de créer des milieux de vie qui favorisent la santé, le bien-être et la qualité de vie des populations que nous desservons.

En collaboration avec nos partenaires communautaires et institutionnels plusieurs actions peuvent être envisagées, notamment, de poursuivre le développement des transports actifs, réaliser des aménagements sécuritaires pour les piétons et les cyclistes, mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation, créer des quartiers verts, diversifier l'offre de logement et construire des habitations accessibles et adaptées, tant pour les familles que pour les aînés, les personnes en situation de marginalité et les personnes à faible et modeste revenu.

Dans la perspective d'une stratégie de développement intégrée, les principes de développement durable devraient guider et orienter le plan de développement et, par la suite, le Schéma d'aménagement et le Plan d'urbanisme de la ville de Montréal. Ainsi, nous pourrions travailler à la création et à la consolidation de milieux de vie, mixtes, inclusifs et à échelle humaine.

Tout en réitérant notre appui au Mémoire sur le plan développement de Montréal de la Direction de santé publique de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal, nous vous prions d'accepter nos meilleures salutations.

La directrice générale,



Sylvie Simard

SS/gd

c. c : Monsieur Louis Drouin, DSP  
Madame Francine Vincelette, CSSS Jeanne-Mance



Montréal, le 27 août 2013

Monsieur Richard Massé  
Directeur de santé publique  
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal  
1301, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H2L 1M3

Objet : Appui au Mémoire sur le Plan de développement de Montréal

Monsieur,

Nous aimerions par la présente vous signifier l'appui du CSSS du Sud-Ouest–Verdun au mémoire déposé par la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal dans le cadre des consultations sur le Plan de développement de Montréal. Par cet appui, nous reconnaissons l'importance des liens entre l'environnement bâti et la santé et souhaitons enrichir la contribution de la Ville de Montréal à la santé de l'ensemble des montréalais.

Notre territoire de CSSS présente une incidence importante de maladies chroniques, lesquelles sont non seulement liées aux habitudes de vie individuelles mais aussi directement aux facteurs environnementaux tels que l'aménagement urbain favorisant le transport actif, l'accès à des aliments sains, la qualité de l'air, etc. Depuis quelques années, le territoire du CSSS est le théâtre de nombreux projets urbains d'envergure qui façonneront le milieu de vie des résidents et leur état de santé pour les décennies à venir. Ces projets soumis à des orientations de développement clairement établies recèlent autant d'opportunités d'arrêter la progression des maladies chroniques et de réduire les inégalités sociales.

Ayant pris connaissance des points de vue soumis par la Direction de santé publique de Montréal, nous souscrivons entièrement à la même perspective. Nous saluons le rehaussement des cibles en matière de transport collectif et la volonté d'amélioration des équipements collectifs municipaux tels qu'énoncés dans le Plan de développement de Montréal : deux mesures favorisant la pratique de l'activité physique. Toutefois, la révision à la hausse de cette cible implique nécessairement d'être assortie de stratégies concrètes en matière d'apaisement de la circulation automobile pour accroître la sécurité des déplacements à pied ou à vélo.

Nous partageons la recommandation formulée à l'effet de développer des stratégies concrètes de réduction et de mitigation des sources de pollution en regard des axes routiers à fort débit ou des industries émettrices de polluants atmosphériques. À la lumière des résultats des études citées par la DSP-MTL, un tel engagement nous apparaît nécessaire vu le taux élevé de maladies de l'appareil respiratoire présent chez la population montréalaise; et ce, plus particulièrement dans les secteurs cerclés par les autoroutes ou les zones industrielles tel que le Sud-Ouest.

- Centre administratif  
6161, rue Laurendeau  
Montréal (Québec) H4E 3X6  
Tél. : 514 762-2777
- Hôpital de Verdun  
4000, boulevard LaSalle  
Verdun (Québec) H4G 2A3  
Tél. : 514 362-1000
- CLSC de Saint-Henri  
3833, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H4C 1P8  
Tél. : 514 933-7541
- CLSC de Verdun  
400, rue de l'Église  
Verdun (Québec) H4G 2M4  
Tél. : 514 766-0546
- CLSC de Ville-Émard–  
Côte-Saint-Paul  
6161, rue Laurendeau  
Montréal (Québec) H4E 3X6  
Tél. : 514 766-0546
- Centre d'hébergement  
Champlain  
1325, rue Crawford  
Verdun (Québec) H4H 2N6  
Tél. : 514 766-8513
- Centre d'hébergement  
de Saint-Henri  
5205, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H4C 3L2  
Tél. : 514 931-0851
- Centre d'hébergement  
des Seigneurs  
1800, rue Saint-Jacques Ouest  
Montréal (Québec) H3J 2R5  
Tél. : 514 935-4681
- Centre d'hébergement  
du Manoir-de-Verdun  
5500, boulevard LaSalle  
Verdun (Québec) H4H 1N9  
Tél. : 514 769-8801
- Centre d'hébergement  
Louis-Riel  
2120, rue Augustin-Cantin  
Montréal (Québec) H3K 3G3  
Tél. : 514 931-2263
- Centre d'hébergement  
Réal-Morel  
3500, rue Wellington  
Verdun (Québec) H4G 1T3  
Tél. : 514 761-5874
- Centre d'hébergement  
Yvon-Brunet  
6250, avenue Newman  
Montréal (Québec) H4E 4K4  
Tél. : 514 765-8000





Nous croyons fermement que le Plan de développement devrait clarifier les objectifs en matière de saine alimentation. Différents quartiers de Montréal ont vu naître des initiatives favorisant l'accès à des aliments santé au cours des dernières années (projets d'agriculture urbaine, petits marchés de proximité dans des secteurs mal desservis ou défavorisés, etc.). Ces projets alternatifs développés dans des marchés non rentables sont trop souvent fragiles. Il est impératif qu'ils puissent compter sur une volonté ferme de la ville de soutenir un système alimentaire équitable tant au plan de la réglementation qu'en termes de soutien financier.

Nous sommes heureux de la volonté exprimée par la ville de favoriser le développement de logement abordables pour les familles avec enfants. Toutefois les développements en cours sur notre territoire, notamment dans le secteur Griffintown, illustrent la difficulté de concrétiser un tel engagement dans un contexte de densification et de rentabilité financière tout en créant un cadre de vie approprié aux familles et aux enfants. Pour que cette volonté ne demeure pas un vœu pieux, elle devra nécessairement se traduire par la mise en place de mesures réglementaires au plan de l'urbanisme et de nouveaux leviers financiers.

Nous souhaitons que vous considériez la présente lettre comme un fort appui de notre part aux différents questionnements et aux recommandations exprimés par la DSP-MTL. Nous joignons notre voix à la vôtre afin que la population de notre territoire et tous les montréalais puissent, dans un futur proche, exprimer haut et fort leur fierté de vivre dans une ville génératrice de santé.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos commentaires.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.

La directrice générale,

Sonia Bélanger

- **Centre administratif**  
6161, rue Laurendeau  
Montréal (Québec) H4E 3X6  
Tél. : 514 762-2777
- **Hôpital de Verdun**  
4000, boulevard LaSalle  
Verdun (Québec) H4G 2A3  
Tél. : 514 362-1000
- **CLSC de Saint-Henri**  
3833, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H4C 1P8  
Tél. : 514 933-7541
- **CLSC de Verdun**  
400, rue de l'Église  
Verdun (Québec) H4G 2M4  
Tél. : 514 766-0546
- **CLSC de Ville-Émard–  
Côte-Saint-Paul**  
6161, rue Laurendeau  
Montréal (Québec) H4E 3X6  
Tél. : 514 766-0546
- **Centre d'hébergement  
Champlain**  
1325, rue Crawford  
Verdun (Québec) H4H 2N6  
Tél. : 514 766-8513
- **Centre d'hébergement  
de Saint-Henri**  
5205, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H4C 3L2  
Tél. : 514 931-0851
- **Centre d'hébergement  
des Seigneurs**  
1800, rue Saint-Jacques Ouest  
Montréal (Québec) H3J 2R5  
Tél. : 514 935-4681
- **Centre d'hébergement  
du Manoir-de-Verdun**  
5500, boulevard LaSalle  
Verdun (Québec) H4H 1N9  
Tél. : 514 769-8801
- **Centre d'hébergement  
Louis-Riel**  
2120, rue Augustin-Cantin  
Montréal (Québec) H3K 3G3  
Tél. : 514 931-2263
- **Centre d'hébergement  
Réal-Morel**  
3500, rue Wellington  
Verdun (Québec) H4G 1T3  
Tél. : 514 761-5874
- **Centre d'hébergement  
Yvon-Brunet**  
6250, avenue Newman  
Montréal (Québec) H4E 4K4  
Tél. : 514 765-8000

Centre de santé et de services sociaux  
de la Pointe-de-l'Île



Centre d'hébergement Biermans

Le 19 août 2013

Docteur Richard Massé  
Directeur de santé publique  
Direction de santé publique de Montréal  
1301, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H2L 1M3

**Objet : Lettre d'appui suite aux recommandations de la Direction de santé publique de Montréal dans la démarche de consultation du projet de Plan de développement de Montréal**

Docteur,

Le CSSS de la Pointe-de-l'Île a comme principale responsabilité de promouvoir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population de son territoire en rendant accessible une gamme de services de santé et de services sociaux généraux, notamment des services de prévention, d'évaluation, de diagnostic, de traitement, de réadaptation, de soutien et d'hébergement, services qui se doivent d'être continus, intégrés, complémentaires et de qualité.

Par la présente, nous désirons manifester notre appui pour votre mémoire formulé dans le cadre de la consultation sur le *Plan de développement de Montréal* (PDM).

Tel que vous le soulignez dans votre mémoire, la création et le maintien d'emplois sur l'île de Montréal est un enjeu pour assurer la prospérité économique de Montréal et de ses habitants. Nous croyons également que le PDM devrait être plus affirmatif et reprendre les principes de la *Stratégie de développement économique 2011-2017, Montréal/Espace pour créer et réussir* et de façon plus spécifique, la section *Est de Montréal*.

Nous appuyons également vos propos relativement à l'importance d'intégrer la voie de l'alimentation dans le PDM. Plusieurs travaux sont en cours et le PDM ne peut que bénéficier de ces initiatives afin d'assurer une intervention réelle sur les inégalités sociales de santé. Pour ces raisons, nous souhaitons que ce volet soit ajouté à la proposition actuelle du plan.

Concernant l'accessibilité au logement, telle que vous le soulevez, il sera important que des mesures de collaboration avec les divers intervenants soient mises en place afin de réaliser des projets cohérents avec les objectifs de densification, et ce, à l'échelle humaine.

...2





De plus, la qualité des logements est un enjeu important notamment sur les interventions visant l'amélioration de la salubrité des logements existants. Nous croyons que le plan devrait également envisager des mesures pour prévenir la détérioration des logements locatifs.

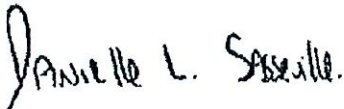
Le territoire du CSSS de la Pointe-de-l'Île situé à l'extrême Est de Montréal connaît, par sa situation géographique, les autoroutes qui le traversent et par la présence de pôles industriels, des enjeux particuliers relatifs aux zones tampons nécessaires entre les résidences et les infrastructures. Par conséquent, il serait primordial que le PDM inclue des mesures réduisant les risques et les nuisances en proposant que des mesures réglementaires soient élaborées dans les instruments d'urbanisme.

Finalement, nous soulignons l'importance de retrouver dans le PDM, des objectifs de réduction des accidents (transports actif et motorisé) en effectuant les aménagements des intersections, et ce, de manière continue afin d'assurer la sécurité de la population.

Pour toutes ces raisons, et pour les actions proposées visant la réduction des inégalités sociales de santé, nous appuyons votre démarche et la présentation de ce mémoire au sein de la consultation publique du 4 septembre prochain.

Nous vous prions de recevoir, Docteur, nos salutations distinguées.

La directrice locale de santé publique,  
des soins infirmiers et de l'enseignement



Danielle L.Sasseville

